

L'avenir des STAPS en tant que discipline universitaire

Didier Delignières

La discipline STAPS

On ne peut pas définir les STAPS a priori. Cette section universitaire est née dans les années 1970. Certains ont tenté d'en circonscrire la pertinence, mais les STAPS se font au jour le jour, dans la dynamique des UFR et des universités. Bien sûr, la C3D tente de réguler, d'éviter des dérives, d'assurer le positionnement de nos formations dans le paysage universitaire et social.

Que peut-on dire actuellement des STAPS ? Il s'agit d'une discipline universitaire caractérisée par des regards scientifiques croisés sur un objet spécifique : les pratiques sociales impliquant la motricité. Ces pratiques sociales se sont diversifiées au cours du temps : l'Education Physique, le sport de performance, les loisirs sportifs, les pratiques artistiques, l'utilisation des activités physiques à fin de réhabilitation, d'éducation pour la santé, la motricité vue dans le cadre de l'aménagement des postes de travail, dans l'ergonomie des installations, véhicules, instruments, jeux, etc.

L'offre de formation

La C3D tente de rationaliser l'offre de formation au niveau national. Il s'agit déjà de rationaliser les niveaux de formation, dans la logique du LMD :

- Des licences qui forment des techniciens, c'est-à-dire des personnels qui appliquent et adaptent des procédures, et qui interviennent directement au contact du public
- Des masters qui forment des ingénieurs, des concepteurs, des superviseurs
- Des doctorats qui forment des chercheurs

La C3D essaie également de rationaliser l'éventail des formations, notamment dans la définition de spécialités et l'écriture des fiches RNCP. Il faut savoir aussi que l'ouverture et la pérennisation des formations sont dorénavant liées à un processus d'évaluation par l'AERES. Sont notamment pris en compte la qualité de l'encadrement, l'adossement à la recherche, et l'insertion professionnelle.

Ces contraintes nous amènent à réfléchir sur la répartition des formations sur le territoire. Il est vrai que l'on garde la représentation, héritée des UEREPS, de l'ouverture de diplômes équivalents sur l'ensemble du territoire national. Mais on ne peut imaginer que toutes les formations soient offertes dans toutes les universités. Soit on opère par sélection a posteriori, suite à des évaluations négatives, soit on travaille a priori sur la base d'une planification.

Au niveau des Masters, la régulation est souvent plus simple. L'adossement recherche est transparent et le suivi de l'insertion professionnelle est aisé. C'est plus difficile pour les licences. L'ouverture de licences STAPS sur tout le territoire national apparaît comme une nécessité démocratique. Cependant à ce niveau aussi une cartographie risque de voir le jour, notamment dans certaines spécialités telles que "Entraînement Sportif". La demande du secteur professionnel s'orientant vers des licences spécialisant fortement les étudiants, il n'est pas concevable qu'un UFR propose encore des Licences ES polyvalentes.

La reconnaissance des diplômes STAPS

On pose souvent la question de la reconnaissance de nos diplômes STAPS. Toutes les enquêtes, nationales et locales, indiquent que les diplômés STAPS n'ont pas de problème particulier pour trouver des emplois, dans le secteur où ils ont été formés, à des niveaux de salaire correspondant à leur formation. Ceci pour tordre le coup à une image trop souvent véhiculée : les UFR STAPS ne sont pas des fabriques à chômeurs, toutes choses étant égales par ailleurs dans un contexte de crise.

Il n'en demeure pas moins que les STAPS sont en situation de concurrence :

- Concurrence avec les écoles de commerce pour la filière management
- Concurrence avec les formations de santé pour la filière APAS
- Concurrence avec Jeunesse et Sports pour la filière entraînement sportif

La position de la C3D à ce niveau est claire :

- Se battre pour la reconnaissance à part entière de nos formations (le dépôt des fiches RNCP, la reconnaissance des diplômes par Jeunesse et Sport sont le résultat de cette démarche)
- Amplifier les collaborations et convention avec les structures de formation concurrentes
- Ne pas rentrer dans une logique de double certification, le diplôme STAPS n'ayant pour justification que l'accès au diplôme concurrent.

Quel avenir pour les STAPS ?

L'avenir se construit avant tout localement, surtout avec l'accession des universités aux compétences élargies. Les UFR STAPS doivent se battre pour être reconnues, pour démontrer l'efficacité et la qualité de leurs formations, pour démontrer la qualité de leurs équipes de recherche. Encore une fois, ceci ne se décrète pas au niveau national. On peut se lamenter éternellement sur les UFR STAPS « petits poucets » ou « vilains petits canards » des universités. Mais localement des UFR STAPS ont su imposer le respect. Un certain nombre de collègues STAPS sont déjà devenus vice-présidents ou présidents d'université, et même recteur.